

CARACTERISATION DE LA CHASSE VILLAGEOISE, CAS DE LA ZONE TAMPON DU VILLAGE OLUO PROVINCE DU MANIEMA/RDC

Auteur : Japhet NDOKO EZABELA, Master, Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables, Département de la Conservation de la Biodiversité à l'Université de Kisangani RDC, japhetndoko@gmail.com, +243975715788,-243813259142.

Equipe d'orientation :

Professeur Dr Sylvestre GAMBALEMOKE MBALITINI/F.S/UNIKIS	E-mail : sgambalemoke@gmail.com Téléphone : +243997322075 +243 816241068
Doctorant Jonas KAMBALE NYUMU/F.S/UNIKIS	E-mail : jonaskambale@gmail.com Téléphone : +243 97 08 05 559

Résumé

La présente étude porte sur la caractérisation de la chasse villageoise cas du village Oluo village situant dans la zone tampon du Parc National de la Lomami (PNL), Province du Maniema. Cependant, deux habitats ont été mis en évidence dans cette étude ; il s'agit notamment, de la forêt primaire et la forêt secondaire.

Mots clés : Fournir des données sur la chasse pratiquée dans ce village (Oluo) une zone tampon situant au (PK 4) du Parc National de la Lomami.

INTRODUCTION

La viande de brousse fait depuis longtemps partie de l'alimentation de base des populations riveraines des forêts (Agrawal & Redford, 2006). Elle demeure une source de protéine animale essentielle pour la majorité de populations (CDB, 2011 ; Wilkie & Carpenter 1999). L'expression viande de brousse se rapporte à tout mammifère, oiseau, reptile ou amphibien non domestiqué chassé aux fins d'alimentation. La protéine d'origine animale peut provenir de la viande (d'animaux sauvages ou domestiques), des œufs ou du poisson (Bahuchet *et al*, 2000).

Les quantités de viande de brousse consommées dans le Bassin du Congo sont estimées entre un à cinq millions de tonnes par an (Wilkie & Carpenter 1999 ; Bowen-Jones *et al*, 2003 ; Nasi R *et al*, 2008). La population congolaise consomme en moyenne entre 1,1 et 1,7 million de tonnes de gibier chaque année (Counsell, 2006 ; Ministère de l'Environnement, 2009).

La chasse, constitue une sérieuse menace pour plusieurs espèces animales et pour des écosystèmes forestiers tout entiers. L'extinction locale des espèces chassées est très répandue, l'Afrique centrale et de l'ouest sont particulièrement affectées par ce fléau (Van Vliet, 2011).

La chasse, comme toute autre activité humaine extractive dans les forêts tropicales, est un processus perturbateur.

Elle peut déclencher plusieurs effets indirects qui, en retour peuvent altérer soit les populations des espèces chassées, soit le fonctionnement, la structure et la composition de l'écosystème (Nasi R *et al*, 2010).

La perte de certaines espèces animales dans les écosystèmes forestiers peut entraîner la disparition des processus écologiques et d'évolution à travers le changement dans la composition des espèces d'écosystèmes et une réduction générale de la diversité biologique (Redford, 1992 ; Van Vliet *et al*, 2007) créant le syndrome de « Forêts vides ».

Ainsi, la diminution brutale et sensible d'effectifs de ces animaux disséminateurs pourrait influencer négativement la reconstitution naturelle des forêts en privilégiant les espèces végétales anémochores et hydrochores (CBD, 2008). La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des utilisateurs de la faune sauvage seraient aussi affectés suite à la disparition ou à l'éloignement des gibiers (Rowcliffe *et al*. 2011 ; Trafic International, 2010). Donc, le prélèvement incontrôlé de la faune sauvage est une menace sérieuse pour la biodiversité et ses services.

La surveillance continue de la filière viande de brousses à partir du lieu de la chasse jusqu'à la vente sur les marchés, serait un des préalables susceptibles de limiter la destruction accélérée de la faune sauvage, de rentabiliser les revenus issus de la pratique cynégétique dans le budget national en organisant la chasse écologique, et aussi en contrôlant les zoonoses qui guettent la population consommatrice afin d'éviter une catastrophe humanitaire relative à la santé publique comme le Monkeypox, l'Ebola, le virus Hendra, le Typhus exanthématique (Projet FFEM, 2005 ; Laudisoit, 2014).

L'Afrique centrale connaît, depuis une quinzaine d'années, une croissance de la chasse qui pourrait entraîner une diminution drastique des populations animales à moyen ou long terme (Nasi R *et al*, 2011).

Quatre raisons sont généralement évoquées pour expliquer le développement de la chasse commerciale en Afrique centrale : [1] la croissance de la population consommatrice de gibier et du nombre de chasseurs, [2] l'amélioration de techniques de chasse et de l'accès à ces équipements, [3] le développement du réseau routier rendant plus aisé l'accès à des zones forestières auparavant isolées et [4] l'absence d'alternatives pour accéder à des protéines animales en milieu rural (Lescuyer *et al.*, 2013).

La viande de brousse soulève des inquiétudes concernant la survie des espèces les plus vulnérables. La faune sauvage du Parc National de la Lomami, n'échappe pas à cette demande croissante des milieux urbains en viande de brousse.

MILIEU, MATERIEL ET METHODES

Cette étude a été menée à Kindu, précisément au village Oluo, dans le Secteur Bangengele, en territoire de Kailo, dans la Province du Maniema. Le village Oluo constitue une zone tampon situé à **4 Kilomètres** du Parc National de la Lomami (PNL). Le Parc National de la Lomami (PNL) s'étend sur deux provinces : la Province de la Tshopo et celle du Maniema.

Mais, nous nous sommes limités seulement à la partie de la Province du Maniema qui est notre milieu d'étude. Le Parc National de la Lomami (PNL), est étai de la RDC, dans le bassin de la rivière Lomami, avec un léger chevauchement de forêts du bassin de la rivière Tshuapa. Il a été officiellement déclaré le 07 juillet 2016, comme 9^{ième} Parc National du pays. Le Parc National de la Lomami (PNL), est situé au cœur de la forêt humide d'Afrique centrale, à cheval de la Province du Maniema et de la Tshopo, dans la cuvette ceinturée par la boucle du fleuve Congo.

Il est traversé du nord au sud par la rivière Lomami qui lui donne son nom. Le secteur de Bangegele est caractérisé par le climat chaud et humide avec deux saisons, dont 3 à 4 mois de saison sèche par an. Ce qui signifie que la saison sèche au Nord n'existe presque pas, mais à partir du centre vers le Sud elle est d'environ 4 mois.

Cette partie de la province du Maniema est caractérisée par un sol qui varie entre le type argilo-sablonneux et sablo-argileux et quelquefois les sols sablonneux saisonnièrement inondé (Hart, 2007). Ce paysage est couvert, en majorité par une forêt dense humide, caractérisé par un couvert nettement équatorial. Il y a maintenant 21 hectares déjà inventorié sur les différents types d'habitats, sous la supervision de LECAFORT, financé par les partenaires de Tshuapa Lomami Lualaba (TL2).

Le secteur de Bangegele dispose d'une faune riche et variée constituée d'une importante population de Bonobo (*Pan paniscus*) se trouvant particulièrement dans le bassin des rivières Luidjo et Kasuku. Cette partie de la région est un important centre de diversification de primates et grands mammifères de forêts tels que : les Buffles, les Potamochères, les Céphalophes, les Chevrotains Aquatiques, etc.

Il y a aussi une diversité importante des Oiseaux de forêt y compris les espèces migratrices, le pigeon vert, deux espèces de perroquet, etc. Le village Oluo est habité par la population autochtone et les allochtones qui veut dire les personnes venant de d'autres provinces de la République Démocratique du Congo. La démographie du village est de 550 habitats et 54 ménages.

Le matériel biologique porte sur : Les espèces animales sauvages capturées par les pièges ou chassés par les fusils (calibre 12), par les chasseurs qui fournissent de la viande de brousse ;

Les matériels de chasse : Sont les pièges vus sur le terrain dans la zone de chasse (métallique ou nylon et les fusils vus chez certains chasseurs dans ce village). Comme cette étude est plus focalisée sur la caractérisation de la chasse villageoise au village Oluo, nous avons trouvé utile d'effectuer une descente sur le terrain dans ce village pour observer des animaux capturés frais, non boucanés ou toutes les caractéristiques morphologiques des espèces ont été très visibles.

Pour récolter les données, nous avons mené une enquête auprès des chasseurs œuvrant dans ce domaine cynégétique au village Oluo. Dans un premier temps, nous avons entrepris des tournées dans la région d'étude pour la prospection sur le terrain. Ce tour nous a permis à la fois de prendre contact avec les autochtones et les allochtones pour préparer psychologiquement la population du terroir. Après avoir expliqué sincèrement l'objectif de notre travail, nous prenions rendez-vous avec eux pour des visites plus prolongées.

Nous avons ensuite effectué 11 jours, soit du 23 octobre au 03 novembre 2018 dans le village Oluo où nous avons trouvé des familles d'accueil composées essentiellement de chasseurs. Pendant ces sorties, nous avons vécu au milieu de ceux compatriotes partageant le même toit et nourriture. De cette optique que, nous avons gagné leur confiance et pénétré les secrets dans le domaine de l'activité cynégétique et nous avons observé et recueilli des informations de la chasse voire même les techniques de chasse utilisé par cette communauté pour capturer les gibiers.

RESULTATS

Les résultats de l'enquête menée sur le terrain dans le village Oluo, en territoire de Kailo, dans la Province du Maniema, sont représentés sur les graphiques et regroupés dans les tableaux qui sont très bien expliqué.

- **Statut de la protection des espèces consommées comme viande de brousse à Oluo**

Le tableau (1a - 1b) du présent travail présente le statut de la protection des espèces animales qui fournissent de la viande de brousse à Oluo en fonction de la loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse en République Démocratique Congo (RDC) et il y a aussi la loi sur la conservation de la nature de l'année 2014 et l'arrêté ministériel de l'année 2006 qui fait la mise en jour des espèces protégées en République Démocratique Congo (RDC). La liste Rouge de l'UICN a été aussi consultée pour la présente étude.

**Tableau 1a : Espèces consommées comme viande de brousse à Oluo, leur statut de protection par la loi
Congolaise et selon la liste rouge de l’UICN**

Classes	Ordres	Familles	Espèces	Nom vernaculaire	RDC Statut de protection	UICN Statut de protection	
Mammifères	Artiodactyles	Bovidae	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Koto(en Swahili) ou Kulupa(en Lingala)	NP	LC	
			<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Molimbo	NP	LC	
			<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Mbengele	NP	LC	
			<i>Cephalophus monticola</i>	Mboloko	NP	LC	
		Hystriidae	<i>Atherurus africanus</i>	Ndjiko (en Swahili) ou Moputé (en Lingala)	NP	LC	
		Suidae	<i>Potamochoerus porcus</i>	Ngulube ya pori (en Swahili) ou Ngulu ya zamba (en Lingala)	PP	LC	
		Primates	Cercopithecidae	<i>Colobus angolensis</i>	Sabiya	TP	EN
				<i>Piliocolobus pennantii</i>	Angboko	TP	EN
				<i>Cercopithecus ascanius</i>	Makako /Kide kide	NP	VU
	<i>Cercopithecus lomamiensis</i>			Lesula	TP	EN	
	Rongeur	Sciuridae	<i>Protoxerus stangeri</i> , <i>Paraxerus</i> sp	Esende	NP	LC	
	Oiseaux	Galliformes	Phasianidae	<i>Pintade</i>	Kanga	NP	LC

Le tableau (1) montre que les animaux qui donnent de la viande de brousse appartiennent à la classe des Mammifères qui sont les mieux représentés que les Oiseaux.

En fonction de statut de conservation, toutes les catégories confondues selon la loi congolaise (espèce totalement protégée, partiellement protégée et non protégée) et la liste rouge de l’UICN (en danger, vulnérable, quasi-menacée, préoccupation mineure, données insuffisantes, etc.) entrent dans la consommation comme viande de brousse à Oluo.

Tableau 1b : Explication de la légende sur le statut de la protection des animaux selon de la Loi congolaise et UICN.

Statuts de la protection selon la loi Congolaise	Statuts de la protection selon l'UICN
PP : Partiellement Protégée TP : Totalelement Protégée NP : Non Protégée	EN : Endangered (en Danger) DD : Data Deficient (Données insuffisantes) LC : Least Concern (Préoccupation mineure) VU : Vulnerable (Vulnérable) NT : Near Threatened (Quasi menace) NE : Not Evaluate (Non évaluée)

Engins (techniques) de chasse pratiquées dans le village Oluo

Technique de chasse

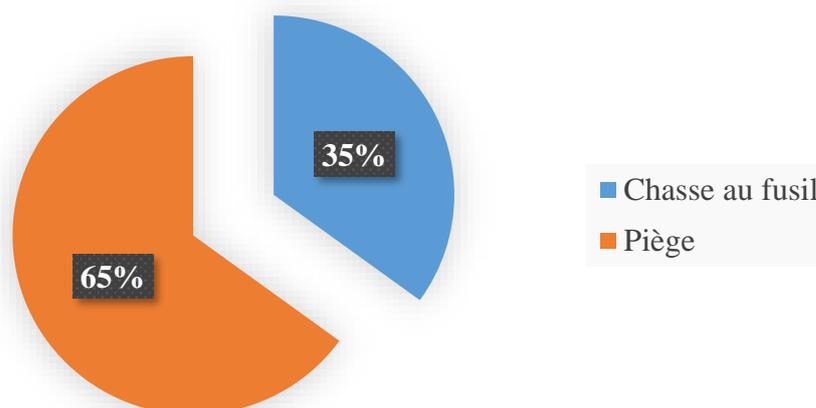


Figure 1 : Technique de chasse

Il se dégage de cette figure que, dans la zone tampon du village Oluo situant au pk4 du Parc National de la Lomami, la population locale utilise deux techniques de chasse. Ceci montre que la chasse au piège est majoritairement utilisée à un pourcentage de 65%, suivi de la chasse au fusil 35%. La chasse au chien ou autres techniques pour abattre les gibiers n'ont pas été observés dans ce village.

Moment de chasse pratiquée au village Oluo

Type de chasse

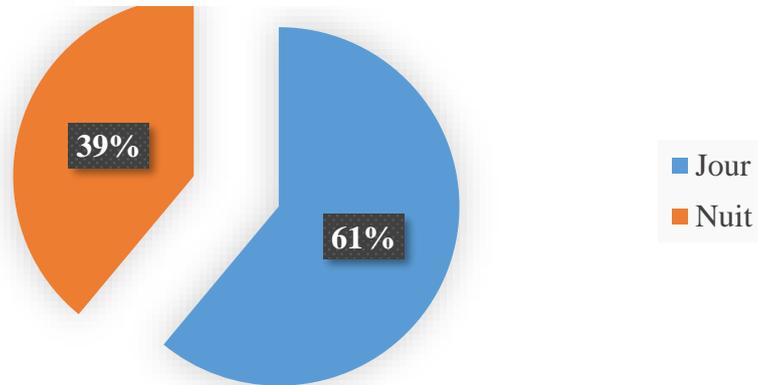


Figure 2 : Type de chasse pratiquée à Oluo

La figure 2 du présent travail nous, représente les types de chasses pratiquées par les chasseurs du village Oluo. En effet, la population locale pratique deux types de chasse : la chasse du jour avec un pourcentage de 61% et la chasse de la nuit 39%.

Tribus recensées au village Oluo

Tribus recensées au village

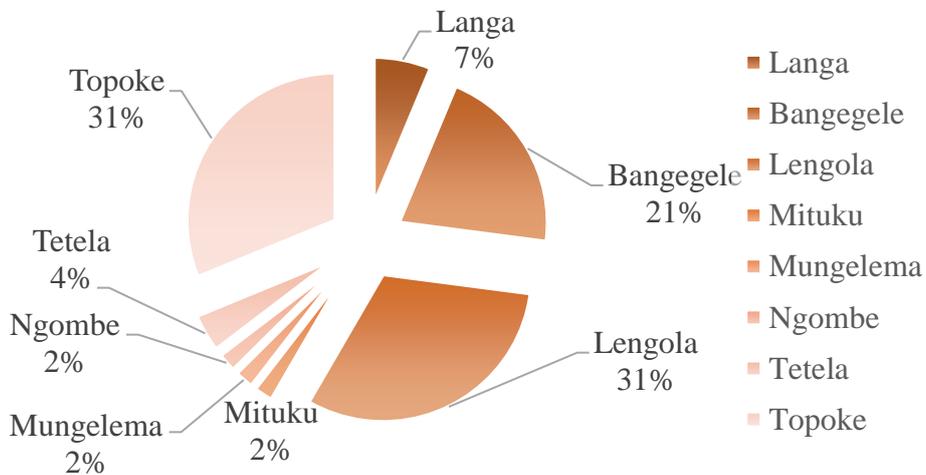


Figure 3 : Les tribus interrogées dans le village Oluo.

La figure 3, nous donne les pourcentages des personnes interrogées au village Oluo par rapport aux ethnies : les Topoke occupent 31%, les Lengola 31%, les Bangegele 21%, les Langa 6%, Tetela, 4%, les Mituku 2%, les Mungelema 2%, les Ngombe 2%.

Provenance des acheteurs des gibiers

Provenance des acheteurs des gibiers

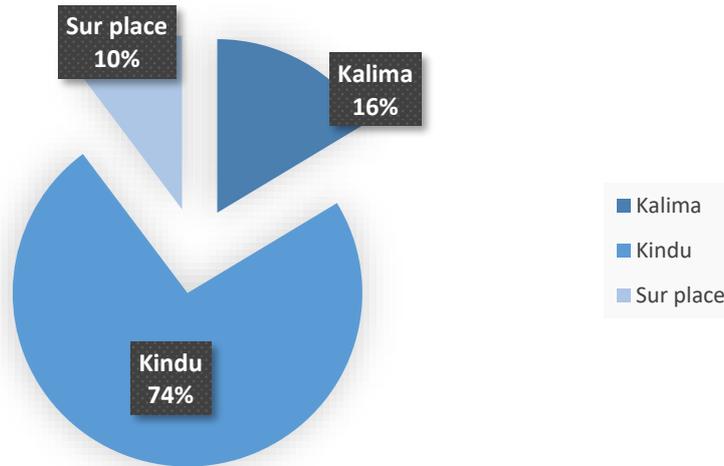


Figure 4 : Provenance des acheteurs des gibiers

Concernant la provenance des acheteurs des gibiers capturés par les chasseurs au village Oluo, cette figure nous montre que la majorité des acheteurs à 73,5%, proviennent de la ville de Kindu, ensuite ce sont ceux de Kalima avec un pourcentage de 16,3% et enfin, la population locale qui représente 10,2% d'achats des petits gibiers en raison de restaurant et la consommation du foyer.

Distance entre village et lieu de chasse en kilomètre

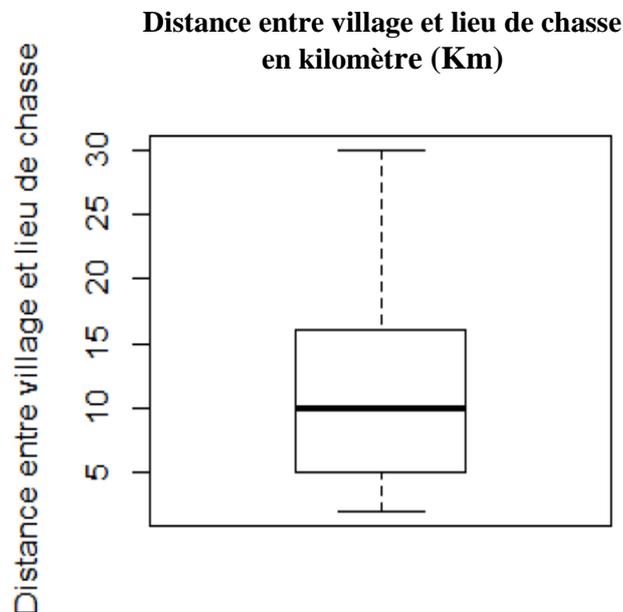


Figure 5 : Distance parcourue entre le village et la zone de chasse en kilomètre

Pour ce qui est de la distance, nous avons trouvé qu'au Village Oluo, la distance varie entre 5 à 15 km soit une \bar{x} de 10 km.

Temps passé à la chasse

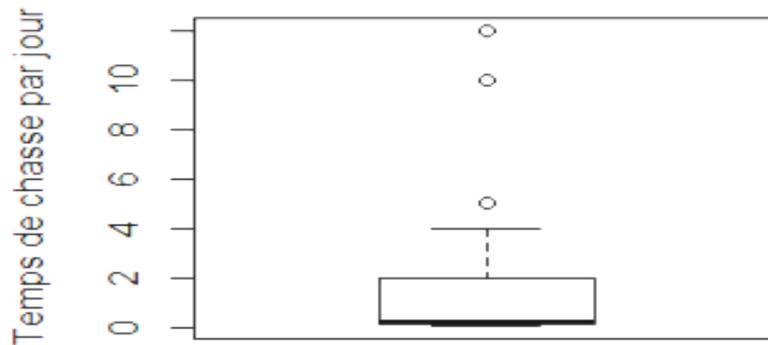


Figure 6 : Temps passé à la chasse

La figure 6 : Nous décrit concrètement le temps passé à la chasse par chasseur, nous avons remarqué que la distance n'est pas statique, mais elle est dynamique. C'est-à-dire qu'elle varie en fonction d'heures par chasseur. Les dépenses effectuées par chasseur avant comme à la sortie de la forêt est très couteuses.

Type de forêt de chasse

Type de forêt de chasse

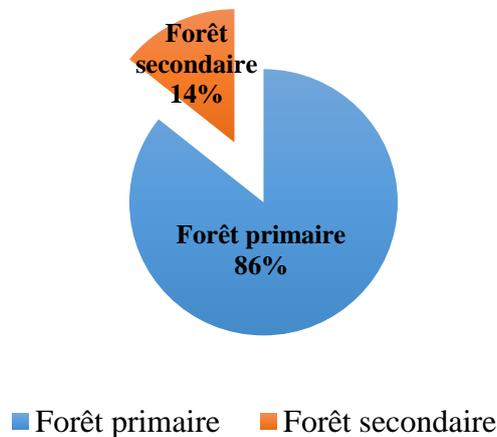


Figure 7 : Type de forêt de chasse

Il se révèle comme constat dans cette figure 7 que la chasse dans ce village Oluo, situant au pk4 du Parc National de la Lomami, se pratique en deux types de biotopes : La forêt primaire avec un pourcentage de 86%, suivi de la forêt secondaire avec un pourcentage de 14%.

DISCUSSION

La population du village d'Oluo pratique la chasse comme activité principale. Cette chasse porte des traits caractéristiques que cette étude a mis en évidence et discutés dans ce chapitre. Il s'agit de liste des traits suivants : les espèces chassées comme gibiers selon leurs statuts de protection, les engins de chasse utilisés, le moment de prédilection pour aller à la chasse, l'implication des différentes tribus de la communauté locale, la provenance des acheteurs, la distance entre le village et le foyer de chasse, le temps passé pour la chasse est variable selon le chasseur, le choix des habitats pour la chasse. Ce résultat confirme la première hypothèse de cette étude.

Statut d'espèces animales chassées et consommées comme viande de brousse à Oluo

Quelques espèces chassées ont été désignées par les chasseurs locaux. La chasse ne respecte pas le statut de protection prévu par la Loi congolaise n° 82/ du mai 1982 et le statut de protection des espèces selon UICN. En effet, les espèces ayant le statut de protection totale selon la Loi congolaise ci-haut citée et en danger sur la liste rouge de l'UICN sont chassées comme gibiers : *Colobus angolensis*, *Piliocolobus pennantii*, *Cephalophus sylvicultor* ; de même les espèces qui sont partiellement protégées comme le potamochère *Potamochoerus porcus* et celles dont la chasse doit respecter la période d'ouverture ou de la fermeture comme : *Cephalophus dorsalis*, *Cephalophus monticola*, *Cephalophus nigrifrons*, *Cercopithecus ascanius*, *Paraxerus stangeri*, *ecureuil de brousse*, *Numida* sp ou Pintade, etc. Cette liste est certainement incomplète.

Des études menées à Kisangani ont également décrit le comportement des chasseurs qui vendent leurs butins à Kisangani et qui ne respectent pas le statut de protection des gibiers abattus, ni la période d'ouverture ou de fermeture de chasse, la direction provinciale de l'Environnement qui ne fait pas respecter toutes ces mesures légales. Les gibiers franchissent sans aucun problème la barrière de Pk23 sur la route de l'Ituri (RN4) comme celles d'autres axes routiers vers Kisangani.

Engins (techniques) de chasse effectués dans le village Oluo

Dans la zone tampon village Oluo, la population locale utilise deux techniques de chasse. Partant de ces deux techniques de chasse, nous avons remarqué que la chasse au piège est majoritairement utilisée à un pourcentage de 65%, suivi de la chasse au fusil qui occupe 35%. La chasse au chien ou autres techniques pour abattre les gibiers n'ont pas été observés dans ce village. Mpaka (2017), a travaillé sur la portée et limitation des engins de chasse face à la conservation de la biodiversité chez les pygmées de la Réserve de Faune à Okapi Epulu en territoire de Mambasa, province de l'Ituri, R.D.C.

Dans son travail, il a parlé sur trois villages, parmi ces villages étudiés, il a trouvé que à Epulu et Salate, on utilise trois techniques de chasse et d'autres sont employées tandis que deux seulement sont observées à Bapukeli à de degrés différents. Son travail nous montre que le filet avec chien est majoritairement utilisé à Epulu à un pourcentage de 66,7%, les arbalètes qui est encore une autre technique de piège s'est observé toujours à Epulu à un pourcentage de (62,5%), en termes d'association de deux villages (Epulu et à Salate), l'ensemble de technique de chasse par piège sur deux villages donne un pourcentage de 50%, suivi de Bapukeli avec un pourcentage de 31,3%.

La chasse au fusil ou autres techniques pour abattre les gibiers n'o pas été observée dans les trois villages. A Oluo, nous avons remarqué que la population locale utilise deux techniques de chasse : le piégeage (65%) et la chasse au fusil (35%). La chasse au chien ou autres techniques pour abattre les gibiers n'ont pas été observés dans ce village.

Moment de chasse pratiquée dans le village Oluo

Au village Oluo, nous avons travaillé sur deux types de chasses pratiquées par les chasseurs du village. En effet, la population locale pratique deux types de chasse : la chasse du jour (61%) et la chasse de la nuit (39%). La chasse strictement nocturne, car elle est plus pratiquée la nuit du fait que c'est la nuit que beaucoup d'espèces animales sont actifs tandis que le jour, ce sont que les singes et les oiseaux qui sont disponible.

Tribus

Les différents chasseurs interrogés au village Oluo appartiennent aux tribus suivantes : Lengola (31%), Topoke (31%), Bangegele (21%), Langa (4,2%), Tetela (4,1%), Mituku (2%), Mungelma (2%), Ngombe (2%). Cette répartition inégale tient compte des habitudes socioculturelles. Après nos analysent des données, nous avons remarqué que deux tribus allochtones (Topoke et Lengola) dominant avec leurs pourcentages de chasse dans ce village, tandis que les autochtones du village qui sont les Bangegele occupe la seconde place avec un pourcentage de 21%.

Pourquoi les allochtones dominant les autochtones, cela, s'explique par l'exode rural, dont les jeunes du terroir quittent le village pour s'installer au centre-ville de Kindu pour chercher le travail (fait). Comme conséquence de la chasse dans ce village qui est dominé par les allochtones, on parlera de l'exploitation abusive ou sans conscience, car ils n'auront pas pitié d'exploiter de manière rationnel ou durable pour promouvoir à la génération future, parce qu'ils ne sont pas dans leur territoire.

Provenance des acheteurs

Nous avons travaillé au Village Oluo Province du Maniema, on a remarqué que les acheteurs des gibiers capturés par le chasseur du village proviennent de trois contrées dont la ville de Kindu, Kalima, et la population locale du village. Ceci nous montre que la majorité d'acheteurs (73,5%) proviennent de la ville de Kindu, Kalima (16,3%) et enfin, c'est la population locale de ce village qui représente que 10,2% d'achats des petits gibiers en raison de restaurant. La viande de brousse fait partie des produits commerciaux très prisés dans les grands centres urbains.

Distance entre village et lieu de chasse

Au Village Oluo, on a trouvé que la distance varie entre 5 à 15 km soit une moyenne de 10 km.

LIBESHY, Dans son travail, (2005) il a trouvé que, la plus grande distance parcourue par un chasseur pour atteindre le foyer de la chasse est de 10,7 km à Malouma ekata et 18,7 km à Ekata. Pendant que la distance moyenne pour atteindre un campement est de 10, 1 km.

ENDEZOU MOU (2011) a constaté que la distance parcourue par les chasseurs peut être un indicateur sur la pression que les populations exercent sur la faune sauvage. A Oluo, nous avons trouvé que la distance parcourue par le chasseur pour atteindre le foyer de chasse n'est pas constante, mais elle est dynamique et elle varie d'un chasseur à un autre (5 km, 10 km, 15 km, 20 km, et 30 km).

Temps passé à la chasse

A Oluo, nous avons trouvé que le temps passé à la chasse varie (2 h, 4 h, 6 h, 8 h ou 10 h) par chasseur et surtout cela dépend de l'abondance des gibiers au foyer de chasse, le nombre et la performance des engins de la chasse utilisés et sans aucun doute en fonction de la distance parcourue pour atteindre les foyers très giboyeux. La préparation des outils en entrant ou à la sortie de la chasse est très coûteuse.

Type de forêt de chasse

Nous avons mené cette étude à Maniema, dans la zone tampon du Parc National de la Lomami (PNL), au village Oluo dont 86% de chasseurs se rendent en forêt primaire pour la chasse contre 14% qui se rendent en forêt secondaire. Certainement, la forêt primaire qui est au stade climax doit être plus diversifiée sur le plan faunistique. AYAYA (2012) a travaillé sur deux types de végétations où la chasse se fait (forêt primaire et forêt secondaire). Il en a conclu que la forêt primaire a une grande corrélation de la chasse que la forêt secondaire.

CONCLUSION

Au terme de notre étude consacrée sur la caractérisation de la chasse villageoise au village Oluo qui constitue une des zones tampons du Parc National de la Lomami dans la Province du Maniema, l'objectif principal était de fournir des données sur la chasse qui y est pratiquée.

A l'issue de notre investigation, nous avons abouti aux principaux résultats suivants dont l'ensemble a confirmé ou rejeté nos hypothèses :

- ✓ La population locale chasse les gibiers sans se soucier de leurs statuts de protection au regard de la Loi congolaise sur la chasse et/ou de la Liste rouge de UICN ;
- ✓ Les tribus qui pratiquent plus la chasse sont les Topoke (31%) et les Lengola (31%) ;
- ✓ Elles pratiquent essentiellement la chasse au moyen des pièges traditionnels (65%) qu'en utilisant fusil (35%) ;
- ✓ La chasse nocturne domine (57%) ;
- ✓ Les principaux clients de viande de brousse au village Oluo proviennent de Kindu (73,5%) ;
- ✓ La distance à parcourir entre le village et le foyer de chasse n'est pas statique, mais elle dynamique, car elle varie entre 5 et 15 soit d'un chasseur à l'autre soit 5 à 15 x de 10 km ;
- ✓ L'effort journalier de chasse villageoise varie d'un chasseur à un autre (2 h, 4 h, 6 h, 8 h ou 10 h) ;
- ✓ Au village Oluo, la chasse se pratique essentiellement en forêt primaire (86%) ;
- ✓ L'exercice de cette activité n'est pas rationnel ou durable, suite à l'exploitation illégale de la population.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Anonyme 2010: Végétal poisons in Africa. Nature, London, 142, 3591, 406 Réf. 1940 (AD 1938), 19-Tervuren
2. Agrawal A. & Redford K. (2006). Poverty, Development, and Biodiversity Conservation: Shooting in the Dark? Working papier 26.
3. Ayaya I. (2012). Pratiques de chasse et caractéristiques des prélèvements de viande de brousse pendant la saison des pluies cas de village de Bandisende dans la Reserve de faune à Okapi (RFO) En Ituri, RDC.
4. Bahuchet S., Bouly de Lesdain S., Cogels S., Doumas E., Froment A., Greind D., Grenand P., Ioveva K., Koppert G., Helen S. N., Solly H., Trefon T. (2000). La filière “viande de brousse”. Les peuples des forêts tropicales aujourd’hui, Volume II, Bruxelles, 331-363
5. Bowen-Jones E., Brown D. & Robinson E. (2003). Economic commodity or environmental crisis? An interdisciplinary approach to analyzing the bushmeat trade in central and West Africa. Area, 35.4, 390-402.
6. Brown D., 2003, Bushmeat & poverty alleviation: implications for development policy, Odi wildlife policy briefing, number 2
7. CBD, 2008, Conservation and use of wildlife-based resources: the bushmeat crisis, 1-42.
8. Counsell S. (2006). Gouvernance forestière en République Démocratique du Congo, rapport produit pour FERN.
9. Endezoumou B. (2011), Etude de la chasse villageoise dans l'unité forestière d'aménagement tala ta la dans le nord du Congo.
10. Fargeot C., (2004). La chasse commerciale en Afrique centrale : la venaison ou le négoce d’un produit vivrier, in bois et forêts des tropiques, 282 (4), 27-40
11. Hart., T., 2007. La découverte et la prospection du paysage Tshuapa-Lomami-Lualaba (TL2) ICCN, 2010. Projet de classement : note technique. Le Parc National de la Lomami et la réserve des faunes de la Lomami-Lualaba.
12. Laudisoit A., 2014, Biodiversité et Monkeypox : Quand la variole de la brousse arrive en ville
13. Libeshy A. (2005). Étude de la chasse villageoise dans le massif forestier de Mwagne : secteur Malouma-Ekata, p6.

14. Lescuyer G., Eba'a Atyi R. & Poufoun J. (2013). Evaluation économique de la chasse villageoise In « Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun », Rapport du CIFOR pour le MINFOF, Yaoundé, 153-176
15. Mpaka E *et al.* (2017). Portée et limitation des engins de chasse face à la conservation de la biodiversité chez les pygmées de Réserve de Faune à Okapi Epulu en territoire de Mambasa, province de l'Ituri, R.D. Congo.
16. Ministère de l'Environnement 2009, Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la conservation sur la Diversité Biologique, pp. 1-74
17. Nasi (2011). Mesure de l'abondance des populations d'animaux sauvages dans les concessions forestières d'Afrique centrale. *Unasylva* 238, Vol.62. 49-55.
18. Nasi R., Taber A. & Van Vliet N. (2010). Empty forests, empty stomachs? Bushmeat and livelihoods in the Congo and Amazon Basins. *International Forestry Review* Vol.13 (3), 355-368.
19. Nasi R. & Van Vliet N. (2011). Mesure de l'abondance des populations d'animaux sauvages dans les concessions forestières d'Afrique centrale. *Unasylva* 238, Vol.62. 49-55.
20. Nasi, R., Brown, D., Wilkie, D., Bennett, E., Tutin, C., van Tol, G. & Christophersen, T. (2008). Conservation and use of wildlife-based resources: the bushmeat crisis.
21. Projet FFEM (2005). Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de brousse en République Centrafricaine
22. Redford K., 1992, The empty forest. *BioScience*, Vol.42, n°6, 412-422.
23. Rowcliffe M., Kümpel N., Cowlishaw G. (2011). Contre la crise de la viande de brousse : recherches et actions relatives en Afrique centrale et de l'ouest, ZSL
24. Traffic International (2010). Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durable de la viande de brousse en Afrique centrale.
25. Van Vliet N., 2011, Livelihood alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Report prepared for CBD Bushmeat Liaison Group. Technical Series No. 60, Montreal, SCBD 46 pages
26. Van Vliet N. & Chardonnet P. (2012). La viande de brousse en Afrique, entre tradition et modernité. Billebaude
27. Van Vliet N. & Nasi R. (2007). Mise en évidence des facteurs du paysage agissant sur la répartition de la faune dans une concession forestière. *Bois des forêts des tropiques*, n°292 (2), 23-37.

28. Wilkie D. & Carpenter J. (1999). La chasse pour la viande de brousse dans le bassin du Congo : estimation de son impact - comment l'atténuer ? Biodiversity and Conservation.

ANNEXES

Quelques photos de travaux de terrain



Image 2 : Un *Cephalophus monticola* vivant sortie d'un piège avec un chasseur au terrain



Image 3 : des gibiers mélangés dans une charrette au marché



Image 4 : *Cercopithecus ascanius* à l'état boucané



Image 5 : *Cephalophus sylvictor* capturé au piège



Images 6 et 7 : *Cercopithecus ascanius* en vente au marché par une femme Mugegna



Image 8 : Piège à fil métallique



Image 9 : Céphalophe à bande dorsale noir (*Cephalophus dorsalis*)